

Finances communales - Décision modificative n° 3 de l'exercice 2007

MM.

I - EXPOSE

Dans le cadre de l'exercice 2007, le Conseil Municipal approuvait le budget primitif par délibération n° 379 du 18 décembre 2006.

Le budget supplémentaire, délibération n° 129 du 21 juin 2007 ainsi que la décision modificative n° 2, délibération n° 236 du 4 octobre 2007, ont modifié ce document.

Afin de procéder à un ajustement des dépenses et des recettes, une nouvelle décision modificative est nécessaire.

Celle-ci concerne le budget principal ainsi que les budgets annexes du port de plaisance, des locations & prestations de service, des parkings et des espaces d'activités économiques.

Le budget annexe des cimetières n'est pas concerné par cette décision modificative.

A LE BUDGET PRINCIPAL :

La décision modificative s'élève à 209 616 € (balance générale jointe en annexe) dont :

68 395 € en mouvements réels
141 221 € en mouvements pour ordre

Elle se traduit par des opérations nouvelles induisant des inscriptions de dépenses et de recettes réelles et pour ordre, ainsi que des virements de crédit.

1/ Les dépenses réelles :

Les opérations nouvelles pour la section d'investissement s'élèvent à
- 9 796 € dont :

2 000 € acquisition de matériel – médiathèque (nature 2184)
3 600 € restauration documents iconographiques (nature 2316)
- 15 396 € travaux (nature 2313)

Les opérations nouvelles pour la section de fonctionnement s'élèvent à
78 191 € dont :

15 396 € centrale matériaux (nature 60223)
8 000 € prestations bibliothèque R. Queneau (natures 6228 / 6288)
6 830 € catalogues, imprimés bibliothèque Queneau (nature 6236)
5 500 € réceptions bibliothèque Queneau (nature 6257)
2 370 € rémunération personnel non titulaire (nature 64131)
40 095 € dotation aux provisions pour dépréciation des restes à recouvrer (nature 6875)

2/ Les recettes réelles :

Les opérations nouvelles pour la section d'investissement s'élèvent à 45 695 € dont :

- 5 600 € subventions FRAM pour la bibliothèque J. Prévert (nature 1322)
- 1 598 152 € subventions ANRU (nature 1328) :
 - Réhabilitation secteur Bassigny 72 141 €
 - Réhabilitation groupes scolaires : 569 800 €
 - Pôle socio-culturel Amont Quentin : 443 100 €
 - Pôle art contemporain : 142 500 €
 - Crèche les petits marmots : 116 503 €
 - Espace des provinces : 235 545 €
 - Etude résidentialisation : 18 563 €
- 1 558 057 € emprunts de l'exercice (nature 1641)

Les opérations nouvelles pour la section de fonctionnement s'élèvent à 22 700 €

- 10 000 € subvention état les Mercurielles (nature 74718)
- 3 500 € subvention commune de Tourlaville les Mercurielles (nature 7474)
- 9 200 € subvention centre national du livre les Mercurielles (nature 7478)

3/ Les mouvements pour ordre :

Ils s'élèvent à 141 221 € dont :

98 356 € en dépenses d'investissement (nature 2313) et en recettes de fonctionnement (nature 722) : travaux réalisés en régie, dont 15 396 € pour les fournitures et 82 960 € pour la main d'œuvre.

460 000 € en recettes d'investissement (natures 280411, 280415, 280417 et 28042) et en dépenses de fonctionnement (nature 6811) : amortissement des subventions d'équipement versées en 2007.

Conformément à la délibération n° 326, présentée lors de cette séance, le Conseil municipal décide d'amortir sur 15 ans la subvention versée à la Communauté urbaine pour la cession des terrains de la zone des bassins (146 000 €) et sur une année les autres subventions (314 000 €).

-230 000 € en recettes d'investissement (nature 281) et en dépenses de fonctionnement (nature 6811) : ajustement des montants inscrits au budget primitif pour les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

-187 135 € en dépenses de fonctionnement (nature 023) et en recettes d'investissement (nature 021) : prélèvement nécessaire à l'équilibre.

4/ Les virements de crédit :

Un état des virements de crédit, détaillé par enveloppe, est joint en annexe. Ces derniers permettent de faire face à des ajustements et à de nouveaux engagements, sans toutefois augmenter les crédits inscrits.

B LE BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE :

La décision modificative s'équilibre à 65 993 € tant en dépenses qu'en recettes, balance générale jointe en annexe, dont :

11 293 € pour les opérations réelles
54 700 € pour les opérations d'ordre

1/ Les mouvements réels :

11 293 € pour les dépenses réelles de la section de fonctionnement :
Taxe professionnelle (nature 63511) 19 000 €

Charges de personnel indirectes (natures 62871) 161 002,18 €
Taxe d'apprentissage (nature 6312) -10 000 €
Formation professionnelle (nature 6313) -20 000 €
Impôt sur les bénéfices (nature 695) -138 750 €
Imposition forfaitaire annuelle (nature 697) 3 750 €
Admissions en non valeurs (nature 654) 12 600 €
Charges de personnel (nature 6218) -10 000 €
Entretien bâtiment (nature 6152) -2 000 €
Entretien et réparation (nature 61558) -4 309,18

-12 500 € pour les recettes de la section d'investissement
emprunts de l'exercice (nature 1641)

23 793 € pour les recettes de fonctionnement
mise à jour des sorties d'actif (nature 775) 21 793 €
dégrèvement de taxe professionnelle (nature 7717) 2 000 €

2/ Les mouvements pour ordre

21 100 € pour les dépenses d'investissement (nature 1391) et les recettes de
fonctionnement (nature 777) : reprise des subventions d'équipement reçues.

33 600 € pour les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement :
variations des stocks (natures 6031 & 31) -13 000 €
dotations aux amortissements (natures 6811 & 28151) 10 000 €
mise à jour des sorties d'actif (natures 675 & 2151) 36 600 €

C LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICE :

Ce budget nécessite les écritures suivantes :

❖ pour les recettes :

40 000 € subvention du département Centre des Arts du Cirque (nature 1313)
-47 000 € emprunts de l'exercice (nature 1641)
7 000 € amortissements des bâtiments (nature 28131)

❖ pour les dépenses

-7 000 € taxe foncière (nature 63512)
7 000 € dotations aux amortissements (nature 6811)

qui se traduisent par **une décision modificative égale à 0.**

D LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS :

Ce budget nécessite les écritures suivantes :

❖ pour les recettes :

10 800 € installations à caractère spécial (nature 28153)
-10 800 € virement nécessaire à l'équilibre (nature 021)

❖ pour les dépenses :

10 800 € dotations aux amortissements (nature 6811)
-10 800 € virement nécessaire à l'équilibre (nature 023)

qui se traduisent par **une décision modificative égale à 0.**

E LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

Ce budget nécessite les écritures suivantes :

❖ pour les recettes :

- 4 200 € emprunts de l'exercice (nature 1641)
- 5 600 € dépôts et cautionnement reçus (nature 165)
- 1 600 € intérêts courus (nature 1688)

❖ pour les dépenses :

- 3 000 € cautions à rembourser (nature 165)
- 8 000 € travaux (nature 2313)
- 8 000 € frais d'études (nature 2031)
- 3 100 € intérêts des emprunts (nature 6611)
- 3 100 € taxes foncières (nature 63512)

qui se traduisent par une **décision modificative qui s'équilibre à 3 000 €.**

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,
Vu la délibération n° 379 du 18 décembre 2006 concernant le budget primitif,
Vu la délibération n° 129 du 21 juin 2007 concernant le budget supplémentaire
Vu la délibération n° 236 du 4 octobre 2007 concernant la décision modificative n° 2,
Vu la délibération n° 326 de ce même conseil relative aux modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées en 2007.

Suivant avis favorable de la commission affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE (7 abstentions)

- de voter la présente décision modificative n° 3 pour l'exercice 2007.

Le Député-Maire

B. CAZENEUVE

P. J. : 5 tableaux (8 pages)